

DECLARATION DE FRANCHISEMENT  
DE SEUIL DE PARTICIPATION  
FS/EM/025/2008

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte à la connaissance du public que BMCE Bank représentée par son Président Directeur Général, Monsieur Othman Benjelloun, a déclaré le 7 octobre 2008, avoir acquis sur le marché central, le 25 septembre 2008, 4.200 actions BMCE Bank, au cours unitaire de 297,00 DH, franchissant à la hausse le seuil de participation de 5% dans le capital de ladite banque.

Suite à cette transaction, BMCE Bank détient 7.938.522 actions BMCE Bank, soit 5% du capital de la banque.

BMCE Bank agit dans le cadre du programme de rachat pour régularisation de son cours, autorisé par l'Assemblée Générale ordinaire du 24 mai 2007.

**Contact CDVM :**

Tel : 037 68 89 27

E-mail: [information\\_financiere@cdvm.gov.ma](mailto:information_financiere@cdvm.gov.ma)

*L'autorité qui veille sur votre épargne*

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières